

smart Tyre Warranty

Garantie Pneus – Déclaration de dommages

A envoyer à:

Real Garant Versicherung AG
Industriepark West 73
B-9100 Sint-Niklaas
Belgium

Fax: +32 (0)3 780 20 19
Email: info@realgarant.be

Information générale

Nom

Prénom

Rue

Code postal

Ville

Email

Numéro de téléphone

Numéro de châssis

N°IBAN Client

Numéro de compte bancaire pour le
remboursement dans le cadre de la Tyre
Warranty

Information générale concernant les dommages

Date du
sinistre

Cause des
dommages*

Eclatement

Déchirure

Pneu crevé
(par ex. clou, vis, etc.)

Nombre de
pneus
endommagés

GAv
Profil: mm

DAv
Profil: mm

GArr
Profil: mm

DArr
Profil: mm

*Des actes délibérés ou des
manipulations malveillantes
ne sont pas couverts.

Veillez envoyer les documents suivants par e-mail ou par fax afin de garantir un traitement rapide de votre dossier.

Déclaration dûment
remplie et signée

Copie facture du (des)
pneu(s) endommagé(s)

Copie facture du(des)
pneu(s) remplacé(s)

En signant ci-dessous, je confirme explicitement l'exactitude et l'exhaustivité de ma déclaration.

Lieu/Date

Signature du client / Warranty bénéficiaire

Note: voir aussi les Instructions pour établir une Déclaration Garantie Pneus

Versie: 1.10.2016

Instructions d'établissement d'une Déclaration Garantie Pneus smart Tyre Warranty

Pour un traitement rapide et efficace de votre dossier de garantie sur pneus, nous avons besoin des documents suivants:

- Une déclaration de dommages complète et signée.
- Une copie de la facture d'achat du (des) pneu(s) endommagé(s) (facture originale de votre Point de Service Agréé smart)
- Une copie de la facture d'achat du (des) pneu(s) de remplacement (facture originale de votre Point de Service Agréé smart)

Merci de fournir les documents mentionnés ci-dessus par poste, email ou fax à:

Real Garant Versicherung AG
Industriepark West 73
B-9100 Sint-Niklaas
Belgium

Fax: +32 (0)3 780 20 19
Email: info@realgarant.be

- Le traitement de votre dossier dommages se fera selon les Termes et Conditions de la smart Tyre Warranty.
- Le montant remboursé sera versé sur le compte bancaire renseigné dans la Déclaration de dommages.

Si vous avez d'autres questions vous pouvez envoyer un email à **info@realgarant.be**